











Paris, le 20 juin 2022

Madame Rami ABDUL MALAK, Ministre de la Culture 3, rue de Valois 75001 - Paris

Objet : des mesures urgentes pour sauver la filière « enseignement artistique »

Madame la Ministre,

L'ensemble des organisations syndicales signataires sollicitent une rencontre dans les meilleurs délais pour vous présenter leurs revendications compte tenu du malaise et de la souffrance des enseignants artistiques spécialisés travaillant dans les établissements culturels des collectivités territoriales (conservatoires, écoles de musique, danse, théâtre, arts plastiques).

Nous souhaitons évoquer les difficultés salariales et la précarité croissante engendrée par la remise en cause des missions d'enseignement, des parcours professionnels, le fractionnement de l'emploi sur plusieurs collectivités, l'organisation irrégulière des concours et la dégradation des conditions de travail.

En 2018, le rapport du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) établit des propositions de reconnaissance des qualifications et d'évolutions statutaires à mettre en œuvre pour garantir aux populations l'accès à l'enseignement artistique spécialisé.

En 2022, un vœu a aussi été adopté à l'unanimité.

Pour cela, il est essentiel de garantir l'intégration des enseignants artistiques de catégorie B en catégorie A. Ne trouvez-vous pas anormal qu'un sous professorat existe dans les collectivités territoriales alors que dans la fonction publique d'État les enseignants sont en catégorie A?

Les enseignants des écoles de musique associatives ont eux aussi des niveaux de rémunération indécents et des conditions de travail dégradées, que ceux dépendant de la fonction publique territoriale. Tout intervenant du secteur privé exerçant des missions d'enseignement doit être reconnu comme enseignant selon la qualification de professeur reconnue dans la Convention Collective Nationale Éclat.

Nous revendiquons la création d'une instance réunissant les acteurs de la profession du public et du privé. Il est plus que temps d'ouvrir des discussions incluant tous les syndicats de salariés, les organisations d'employeurs, les représentants des différents ministères concernés par l'enseignement artistique, les collectivités territoriales ...

Autre nécessité urgente :_assurer la continuité de l'action publique sur tout le territoire. Pour cela, l'État doit engager avec les collectivités territoriales une réflexion globale sur la politique d'enseignement artistique et octroyer les moyens pour qu'elles puissent exercer leurs compétences décentralisées en la matière, qu'il s'agisse d'enseignement spécialisé ou d'éducation artistique et culturelle.

Les politiques culturelles en France ont progressé lorsqu'elles faisaient l'objet d'une ambition partagée entre l'État et les collectivités territoriales. C'est cette perspective de renforcement des coopérations qui peut redonner un élan à la culture et plus particulièrement à l'enseignement artistique spécialisé dans les territoires.

Vous remerciant par avance de la bienveillante attention portée à ce courrier, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Signataires:

Pour le SNAM-CGT Karine HUET, secrétaire générale adjointe Karine.huet@snam-cgt.org Pour le SN3M-FO Jean-Luc Bernard, secrétaire général ¡lbernard@sn3m-fo

Pour le SNEA-UNSA Michel Ventula, secrétaire général mventula.snea@gmail.com Pour l'UFICT-CGT des services publics Jésus De Carlos, co secrétaire général ufict@fdsp.cgt.fr

Pour la CGT-SPECTACLE Denis Gravouil, secrétaire général d.gravouil@fnsac-cgt.com Pour le SNAPAC-CFDT Jean Garcia, secrétaire général paca.snapac.cfdt@gmail.com

A) out